



Décision de télécom CRTC 2008-4

Ottawa, le 23 janvier 2008

Rapport de consensus du Comité directeur du CRTC sur l'interconnexion

Référence : 8621-C12-01/00

Dans la présente décision, le Conseil approuve un rapport de consensus sur les lignes directrices concernant l'attribution des numéros de téléphone 555-NXX au Canada.

1. Le Comité directeur canadien sur la numérotation (CDCN) du Comité directeur du CRTC sur l'interconnexion (CDCI) a soumis un rapport de consensus au Comité directeur (CD) du CDCI.
2. Le 14 décembre 2007, le CD a approuvé le rapport suivant, puis l'a transmis au Conseil aux fins d'approbation :
 - *Rapport FIT 68 du CDCN se rapportant au FIT 61 – Examen des lignes directrices du CIN concernant l'attribution des numéros de téléphone 555-NXX, 23 novembre 2007 (CNRE068A).* Le CDCN a ajouté des précisions aux lignes directrices du Comité de l'industrie sur la numération concernant l'attribution des numéros de téléphone 555-NXX afin qu'elles reflètent les exigences réglementaires canadiennes et les particularités géographiques.
3. On peut consulter le rapport sur le site Web du Conseil à l'adresse www.crtc.gc.ca.
4. Le Conseil a examiné le rapport de consensus susmentionné et l'**approuve**.

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>